

# Directive pour la gestion des données CAFM

Version 1.0

## Conditions d'utilisation et de diffusion de la directive

1. La Politique CAFM est un document conçu et rédigé par CADEXCHANGE.
2. L'objectif de la politique CAFM est de promouvoir la standardisation et l'échange de données CAFM.
3. La Politique CAFM et ses mises à jour sont exclusivement gérées par CADEXCHANGE.
4. La diffusion de versions modifiées de la Politique CAFM (partie Politique de base) est interdite.
5. Toute directive CAFM diffusée doit comporter une référence claire à son auteur CAFMEXCHANGE.
6. La directive CAFM ne peut être diffusée que sous forme imprimée ou PDF.
7. La directive CAFM ne peut être diffusée qu'avec des annexes spécifiques. (en-têtes de plans, règles de numérotation, liste de couches, etc.)
8. L'utilisateur de la politique CAFM est tenu de concevoir et de mettre à jour ces annexes et de les diffuser avec la politique CAFM.
9. L'utilisateur de la politique CAFM est tenu de fournir une assistance aux utilisateurs. Il doit également être en mesure de contrôler les données CAFM reçues.
10. L'utilisateur est tenu de s'informer régulièrement sur le site Internet de CADEXCHANGE des derniers développements relatifs à la politique CAFM.



## CAFM-Directive de base (Version 1.0 – 17.06.2016)

Cette directive CAFM est basée sur les spécifications et la structure de la directive de base CAO, qui est élaborée et promue par CADexchange.

Pour plus d'informations, voir [www.cadexchange.ch](http://www.cadexchange.ch)

# Inhaltsverzeichnis

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
1.1	<i>Contenu et objectif.....</i>	4
1.2	<i>Caractère contraignant .....</i>	4
1.3	<i>Autres bases .....</i>	4
1.4	<i>Champ d'application .....</i>	5
<b>2</b>	<b>Bases.....</b>	<b>5</b>
2.1	<i>Étendue des Facilities .....</i>	5
2.2	<i>Structure des Facilities .....</i>	5
2.3	<i>Specification des Facilities.....</i>	5
<b>3</b>	<b>Facilities .....</b>	<b>6</b>
3.1	<i>Site/immeuble .....</i>	6
3.2	<i>Parcelle.....</i>	6
3.3	<i>Immeuble .....</i>	7
3.4	<i>Étage .....</i>	7
3.5	<i>Raum .....</i>	8
3.6	<i>Surface du local.....</i>	10
3.7	<i>Place de travail.....</i>	10
3.8	<i>Personne.....</i>	11
3.9	<i>Équipement .....</i>	11
3.10	<i>Mobilier / matériel .....</i>	11
3.11	<i>Installation .....</i>	11
3.12	<i>Composant .....</i>	12
3.13	<i>Signal.....</i>	12
<b>4</b>	<b>Modules CAFM .....</b>	<b>13</b>
4.1	<i>Aperçu des modules .....</i>	13
4.2	<i>Points de référence.....</i>	13
<b>5</b>	<b>Base de planification .....</b>	<b>14</b>
5.1	<i>Structure des couches .....</i>	14
5.2	<i>Types de surfaces et catégories de coûts .....</i>	14
<b>6</b>	<b>Annexe .....</b>	<b>15</b>
<b>7</b>	<b>Termes et abréviations.....</b>	<b>16</b>

## Avant-propos de la directive de base CAFM

Les définitions derrière le terme 'directive de base' correspondent aux principes élaborés par CADexchange pour les différents thèmes. Ces contenus décrivent le standard d'échange de données de CADexchange et ne doivent donc pas être modifiés ! Tous les compléments et spécialités du donneur d'ordre doivent être désignés par la mention 'Compléments du donneur d'ordre'. Ces indications ne doivent pas être en contradiction avec les dispositions de la directive sur la construction.

Les modifications et les compléments de la directive de base CAO sont publiés sur [www.cadexchange.ch](http://www.cadexchange.ch).

## Modifications

01.10.15	1.0	Validation
17.06.16	1.0	Publication

## Support

Pour toute question ou suggestion concernant le manuel, veuillez vous adresser au service suivant :  
Hochbauamt Kanton Solothurn | CH-4509 Solothurn | 032 627 26 16 | [beat.steinmann@bd.so.ch](mailto:beat.steinmann@bd.so.ch)

# 1 Introduction

## 1.1 Contenu et objectif

- Directive de base
1. La directive sert de base aux maîtres d'ouvrage, architectes, planificateurs, gestionnaires et utilisateurs.
  2. Les paramètres les plus importants sont décrits de manière sommaire et doivent être précisés et élargis par des compléments apportés par le maître d'ouvrage. Les documents existants sont mentionnés en annexe et font partie intégrante de la directive.
  3. Pour la planification, la réalisation et la gestion de ses biens immobiliers, le donneur d'ordre a besoin de documents, de plans et de données concernant certaines facilities (processus, bâtiments, installations et équipements). Le présent document décrit les Facilities pertinents du point de vue du donneur d'ordre et spécifie leur description sous forme de champs de données et de graphiques.
  4. La somme des champs de données définis pour chaque installation donne un ensemble de données qui décrit l'installation avec la profondeur souhaitée et qui est visualisé par un graphique. Si l'on regroupe tous les enregistrements d'une Facility, on obtient un répertoire (p. ex. répertoire des installations ou index des locaux).
  5. Si un système CAFM ou IWMS est utilisé pour la gestion de ces données, la présente spécification garantit que les données et les graphiques peuvent être interprétés et lus par le système correspondant.
  6. Le niveau d'exigence de la directive de base CAFM a été volontairement fixée à un niveau élevé afin que chaque donneur d'ordre puisse représenter ses structures spécifiques à l'objet. Elle sert de moyen de communication entre les différents acteurs. La directive n'est pas exhaustive et doit être complétée en fonction des besoins..

## 1.2 Caractère contraignant

- Directive de base
1. Cette directive est obligatoire pour tous les mandataires et collaborateurs internes qui créent ou gèrent pour le client des données et des graphiques des installations décrites dans ce document.
  2. Sauf accord contraire, ce document doit toujours être utilisé conjointement avec la directive sur la qualité des données CAO.  
Pour plus d'informations, voir l'article 5.  
**Annexe 4.1 Directives pour l'échange de données CAO**
  3. Elle est liée à la directive sur la documentation des ouvrages et fait donc partie intégrante du contrat d'honoraires entre le mandant et le mandataire.  
**Annexe 4.2 Directive Documentation d'ouvrage**
  4. Les cas particuliers et les exceptions dans l'application de ce document doivent être réglés avec le mandataire..

## 1.3 Autres bases

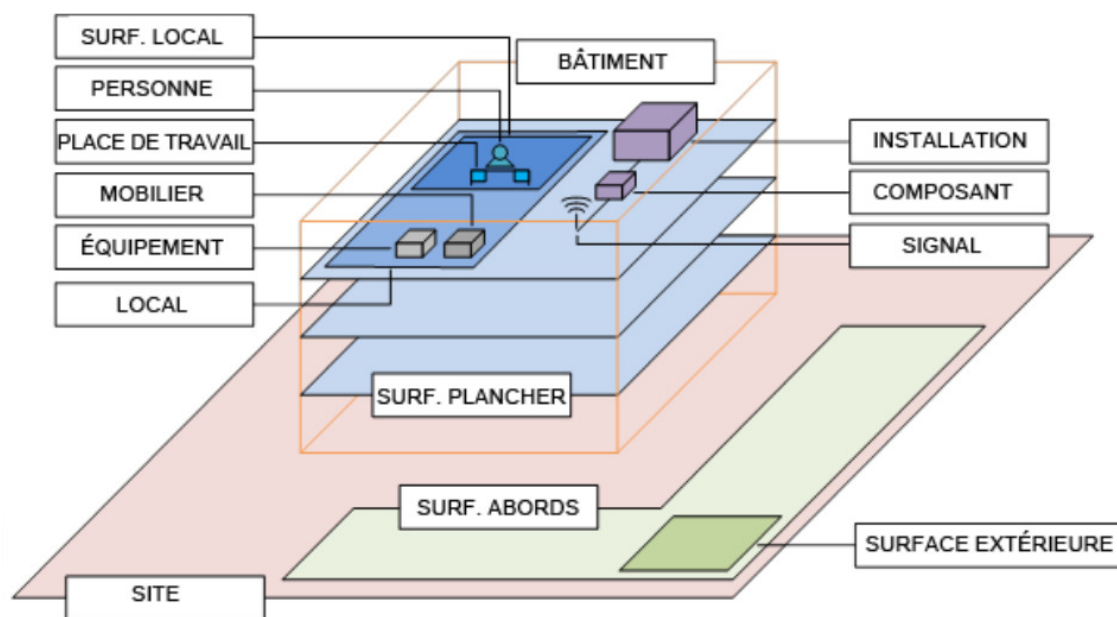
- Directive de base
- Les directives et normes suivantes s'appliquent en principe à l'élaboration des plans :
- SIA 400 Traitement des plans dans le bâtiment
  - Cahier technique SIA 2014 Organisation des couches CAO
  - SIA 416 Surfaces et volumes des bâtiments
  - SIA D0165 Indicateurs dans la gestion immobilière
  - DIN 277 Surfaces et volumes des bâtiments dans le bâtiment
  - SIA 410, 410/1 et 410/2, identification des installations dans le bâtiment
  - SIA 416/1 Indicateurs pour la technique du bâtiment

## 1.4 Champ d'application

Directive de base	1. Le champ d'application est décrit dans l'annexe 2.5 Environnement du système.
Compléments du mandant	A.

## 2 Bases

### 2.1 Étendue des Facilities



### 2.2 Structure des Facilities

La structure des facilities définit une hiérarchie uniforme, systématique et spatiale d'un bien immobilier. Elle constitue la base de l'articulation des installations entre elles.

### 2.3 Spécification des Facilities

- |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Directive de base | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Cette définition permet de distinguer clairement le facility décrit de tous les autres facilities</li><li>2. Les champs de données décrivent le facility dans la forme souhaitée par le client. Pour chaque champ de données, il existe une description détaillée dans le répertoire d'attributs ATV.</li><li>3. Les graphiques visualisent le facility dans un plan. En cas d'utilisation de systèmes CAFM ou IWMS, les graphiques sont en outre reliés aux enregistrements de données constitués à partir des champs de données des Facilities. Les graphiques peuvent être soit des symboles/pictogrammes, soit des polygones de surface..</li></ol> |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Compléments du mandant	A.
------------------------	----

### 3 Facilities

#### 3.1 Site/immeuble

- Directive de base
1. Un site désigne une zone dans laquelle se trouve une chose ou une position dans laquelle quelque chose se trouve. Il décrit le lieu géographique où se trouvent un ou plusieurs bâtiments..
  2. l'emplacement est visualisé sur le plan de situation par un polygone de surface de terrain (polygone ST).

Compléments du mandant A.

Facility	Groupe	Attribut	Interne	Externe	Vide
Immeuble	Communs	N° WE			
		Description WE			
		NPA			
		Lieu			
		Rue			
		Numéro d'immeuble			
		Complément du numéro d'immeuble			
		Numéro du site			
		Type d'utilisation de l'unité locative			
		Propriétaire			
		Utilisateur			
		Administration			
		Affectation à un secteur			
		Valeur du patrimoine			

#### 3.2 Parcelle

- Directive de base
1. Le terrain peut comprendre une seule parcelle, plusieurs parcelles et des parties d'une ou de plusieurs parcelles. La surface du terrain se subdivise en surface de base du bâtiment SBS et surface des abords SA.
  2. l'environnement est visualisé sur le plan de situation par un polygone des surfaces environnantes (polygone SA)

Compléments du mandant A.

Facility	Groupe	Attribut	Interne	Externe	Vide
Parcelle	Communs	Numéro			
		Désignation			
		District du registre foncier			
		Volume du registre foncier			
		Feuillet du registre foncier			
		Prix d'achat			
		Valeur indicative du terrain			
		Gestionnaire			
		Gestionnaire (construction)			
		Adresse du site			
		Plan d'aménagement			
		Utilisation de la construction			
		Type de bien			
		Servitudes foncières			
	Données caractéristiques	Charges de construction			
		Valeur vénale			
		Valeur patrimoniale Unité monétaire			
		Surface de la parcelle (m <sup>2</sup> )			
		Surface bâtie (m <sup>2</sup> )			
		Superficie Surface étanchée (m <sup>2</sup> )			
Surface étanchée / drainée (m <sup>2</sup> )					

	Toiture projetée verticalement (m <sup>2</sup> )			
	Périmètre (m)			

### 3.3 Immeuble

- Directive de base
1. Les bâtiments sont des constructions couvertes, utilisables de manière autonome, auxquelles l'homme peut accéder et qui sont aptes ou destinées à servir à la protection des personnes, des animaux ou des biens.
  2. le bâtiment est visualisé sur le plan de situation au moyen d'un polygone de surface de base du bâtiment (polygone SB)
  3. la couche prévue à cet effet ainsi que les prescriptions techniques CAD sont décrites dans la directive sur la qualité des données CAD et ses annexes ainsi que dans la définition des surfaces selon SIA 416.

Compléments du mandant A.

Facility	Groupe	Attribut	Interne	Externe	Vide
Immeuble	Communs	N° du bâtiment			
		Désignation du bâtiment			
		N° SGV			
		N° Gem			
		N° Registre foncier			
		Priorisation ABC....			
		Type d'objet			
		Type de location			
		Date de construction			
		Année de construction			
		Type de bâtiment			
		Type de bien			
		Partenaire Administration			
		Partenaire gestionnaire construction			
		Type d'utilisation			
		Utilisateur			
		Adresse du site			
	Statut				
	Rapport de propriété				
	Données caractéristiques	Coûts d'établissement			
		Valeur d'assurance			
		Année de base			
		Valeur unitaire			
		Indice pour les nouvelles constructions			
		Act. Valeur de construction			
		Valeur patrimoniale			
		Facteur E			
		Surface brute de plancher (m <sup>2</sup> )			
		Volume brut (m <sup>3</sup> )			
		Volume net (m <sup>3</sup> )			
		Surface des fenêtres (m <sup>2</sup> )			
		Surface de la façade (m <sup>2</sup> )			
		Surface du toit (m <sup>2</sup> )			
Volume chauffé (m <sup>3</sup> )					
Rapport surface extérieure / volume (m <sup>2</sup> /m <sup>3</sup> )					

### 3.4 Étage

- Directive de base
1. Un étage désigne l'ensemble des locaux situés sur un même niveau et qui sont reliés entre eux horizontalement ou qui ont une continuité horizontale.
  2. L'étage est visualisé sur le plan par un polygone de surface de plancher (polygone SP) dans la zone située à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment et par un ou plusieurs polygones de surface d'étage extérieur (polygone SEP) dans la zone située à l'extérieur de l'enveloppe du bâtiment (mais faisant encore partie du bâtiment).

Compléments du mandant A.

Facility	Groupe	Attribut	Interne	Externe	Vide
Niveau	Communs	N° de niveau			
		Désignation du niveau			
		Surface de la parcelle ST			
		Altitude			

### 3.5 Raum

- Directive de base
1. Un local est une partie d'un bâtiment entourée de murs, de plafonds et de sols, ou une zone particulière de l'étage définie par son usage
  2. L'espace est représenté sur le plan d'ensemble par un polygone de surface nette de plancher (polygone NGF, également appelé polygone de surface)
  3. L'espace est en outre visualisée dans le plan à l'aide d'une étiquette de local. Cette étiquette contient une série de champs de données qui décrivent cette pièce.

Compléments du mandant A.

Facility	Groupe	Attribut	Interne	Externe	Vide	
Local	Général	N° de la salle (organisationnelle)				
		Pièce Désignation (physique)				
		Désignation de la pièce 1				
	Équipement général	Désignation de la pièce 2				
		Postes de travail prévus				
		Postes de travail effectifs				
		Lumière naturelle				
		Protection solaire				
		Obscurcissement				
		Éclairage				
		Connexions LAN				
		Connexions LAN				
		Connexion vidéo				
		Prise de télévision				
		Téléphones				
		Téléphone ligne principale				
		Téléphone de la maison				
		Projecteur				
		Écran de projection				
		Infos complémentaires utilisation				
		Spécifications	Hauteur			
	Fenêtre					
	Rideaux					
	Mur					
	Plafond					
	Surface de la fenêtre					
	Surface libre					
	Équipement CVS	Dispositif d'extinction d'incendie				
		Nombre de détecteurs d'incendie				
		Type de radiateur				
		Poste tubulaire				
		Air comprimé				
		Vide d'air				
		Climatisation supplémentaire				
		Chauffage par le sol				
		Radiateurs				
		Raccords UGV				
		Aspiration de gaz anesthésiant				
		Verre spécial				
		Gaz techniques				
		Équipement sanitaire	Lavabo			
			Éviers			
Éviers						
WC						



		Urinoirs			
		Baignoires			
		Douches			

### 3.6 Surface du local

- Directive de base
1. La surface de la pièce est une partie d'une pièce et peut être utilisée pour diviser la pièce en unités supplémentaires.
  2. Les surfaces des locaux à l'intérieur du polygone GF sont visualisées dans le plan d'ensemble par un polygone des surfaces nettes de plancher (polygone SN, également appelé polygone des surfaces). Les surfaces de locaux à l'intérieur du polygone SEP sont visualisées dans le plan d'ensemble par un polygone de surface nette de plancher extérieur (polygone SEN).
  3. la surface de la pièce est en outre visualisée dans le plan à l'aide d'une étiquette de surface. Cette étiquette contient une série de champs de données qui décrivent cette surface. Les champs de données qui sont visualisés peuvent être consultés dans le catalogue des champs de données (CDD) ou dans la liste ci-dessus.

Compléments du mandant A.

Facility	Groupe	Attribut	Interne	Externe	Vide
Surface	Communs	N° de local			
		Désignation du local			
		Facteur de surface			
		Utilisation selon DIN 277			
		Classement fonctionnel			
		Fonction			
		Catégorie de coûts (dép. construction)			
		Valeur Coûts annexes			
		Possibilité de location			
		Nettoyage des sols	Surface de déduction du nettoyage		
	Facteur de pondération				
	Revêtement de sol				
	Catégorie de prestation				
	Nettoyage d'entretien				
	Nettoyage complet Catalogue de nettoyage				
	Nettoyage complet Valeur indicative				
	Nettoyage complet le lundi				
	Nettoyage complet le mardi				
	Nettoyage complet le mercredi				
	Nettoyage complet le jeudi				
	Nettoyage complet le vendredi				
	Nettoyage complet le samedi				
	Nettoyage complet le dimanche				
	Nettoyage complet terminé à				
	Centres de coûts Caractéristiques	Suspendre le nettoyage			
		Réalisation			
		Information supplémentaire nettoyage			
		Exclure du processus de nettoyage			
		Insérer			
		Numéro			
	Notes	Désignation longue			
		Locataire/utilisateur externe			
		Prix de location CHF/m²/an			
		Identification de la société			
	Remarque				

### 3.7 Place de travail

- Directive de base
1. Un poste de travail est un endroit dans un local où un travail est effectué. Il est généralement attribué à une unité organisationnelle ou à un centre de coûts.
  2. Le poste de travail est visualisé sur le plan d'ensemble par un tampon de poste de travail. Ce tampon contient une série de champs de données qui décrivent le poste de travail.

Compléments du mandant A.

### 3.8 Personne

Directive de base	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La personne effectue un travail sur un lieu de travail</li><li>2. La personne est visualisée dans le plan d'ensemble à l'aide d'un tampon de personne. Ce tampon contient une série de champs de données qui décrivent cette personne. Les couches prévues à cet effet, les symboles CAD ainsi que d'autres directives techniques CAD sont décrits dans la directive CAD et ses annexes.</li></ol>
Compléments du mandant	A. .:

### 3.9 Équipement

Directive de base	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Un équipement ou un élément d'équipement est un ensemble d'outils nécessaires à la réalisation d'une ou plusieurs tâches et qui, contrairement à l'installation, n'est soumis qu'à un contrôle de quantité, de masse, d'état et de fonctionnement lors du processus de réception.</li><li>2. Le graphisme de l'équipement est visualisé dans le plan d'ensemble par des symboles. Les couches prévues à cet effet, les symboles CAD ainsi que d'autres directives techniques CAD sont décrits dans la directive CAD et ses annexes.</li></ol>
Compléments du mandant	A. .:

### 3.10 Mobilier / matériel

Directive de base	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'équipement ou un élément d'équipement décrit des articles tels que le mobilier de bureau, les ordinateurs, les machines à écrire ou l'équipement d'atelier mobile qui servent à la disponibilité opérationnelle à long terme d'une entreprise mais ne sont pas utilisés directement dans la production.</li><li>2. Le graphique du mobilier est visualisé dans le plan d'ensemble à l'aide de symboles. Les couches prévues à cet effet, les symboles CAD ainsi que d'autres directives techniques CAD sont décrits dans la directive CAD et ses annexes.</li></ol>
Compléments du mandant	A. .:

### 3.11 Installation

Directive de base	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Une installation est une unité fonctionnelle autonome, fixe ou à usage fixe, située dans un ou plusieurs bâtiments ou sites et liée à la fonction, au contrôle ou à la sécurité. Les installations sont également soumises à un contrôle technique, fonctionnel et intégral.</li><li>2. Le graphique de l'installation est visualisé dans le plan d'ensemble à l'aide de symboles. Les couches prévues à cet effet, les symboles CAO ainsi que d'autres directives techniques de CAO sont décrits dans la directive CAO et ses annexes.</li></ol>
Compléments du mandant	A. .:

### 3.12 Composant

- Directive de base
1. Un composant est une partie d'une installation qui assume une fonction déterminée et qui est liée à celle-ci en termes de commande et/ou de sécurité
  2. Le graphique du composant est visualisé dans le plan d'ensemble avec des symboles. Les couches prévues à cet effet, les symboles CAD ainsi que d'autres directives techniques CAD sont décrits dans la directive CAD et ses annexes.

Compléments du mandant

A. .:

### 3.13 Signal

- Directive de base
1. Un composant peut générer un signal qui est important pour la commande ou la sécurité. Le signal (de sortie) peut être un affichage ou un signal, de préférence électrique, sous la forme d'un signal analogique ou numérique.
  2. Le graphique du signal est visualisé dans le plan d'ensemble avec des symboles. Les couches prévues à cet effet, les symboles CAO ainsi que d'autres spécifications techniques CAO sont décrits dans la directive CAO et ses annexes.

Compléments du mandant

A. .:

## 4 Modules CAFM

### 4.1 Aperçu des modules

- Directive de base
1. Les différents modules permettent de soutenir efficacement les principaux processus de la gestion immobilière. Les applications couvrent essentiellement les domaines du Facility Management infrastructurel, technique et commercial.
  2. En s'appuyant sur le modèle ProLeMo (modèle axé sur les processus et les performances), les modules qu'un logiciel CAFM moderne peut proposer sont mis en évidence.

Compléments du mandant A.

Gestion des surfaces	▪ LOPD 01 Analyse de la structure des surfaces		
	▪ LOPD 02 Planification de l'occupation		
	▪ LOPK 04 Facturation des surfaces louées		
	▪ LOPB 09 Gestion du nettoyage		
	▪ LOPD 07 Réservation de salles		
	▪ LOPB 11 Gestion de l'élimination des déchets		
Gestion de l'énergie	▪ LOPK 11 Relevé de la consommation d'énergie		
	▪ LOPB 07 Bases pour les rapports énergétiques		
Gestion des coûts	▪ LOPK 01 Gestion des loyers et des frais d'exploitation		
	▪ LOPK 12 Gestion des contrats et des documents		
	▪ LOPK 10 Budgétisation Comptabilité des objets		
	▪ LOPB 04 Frais d'entretien et de maintenance		
	▪ LOPB 04 Gestionnaire d'installations et d'équipements techniques		
Gestion des déménagements	▪ LOPD 03 Planification des variantes		
	▪ LOPD 03 Gestion de l'inventaire		
	▪ LOPD 03 Affectation des personnes		
	▪ LOPD 14 Gestion des parkings		
Gestion de la sécurité	▪ LOPB 10 Gestion de la sécurité		
	▪ LOPD 08 Gestion des accès et des fermetures		
	▪ LOPB 10 Gestion des cloisons coupe-feu		
	▪ LOPB 10 Plan d'évacuation et de sauvetage		
	▪ LOPB 10 Système d'information d'urgence		
	▪ LOPD 04 Service d'assistance		

### 4.2 Points de référence

- Directive de base
1. Désigne l'analyse comparative de résultats par rapport à une valeur de référence fixée
  2. Des exigences sont posées à un système CAFM pour l'évaluation des données. Des indicateurs doivent être définis et documentés par des rapports correspondants.

Compléments du mandant A.

Frais annexes	▪ N 01 Par employé		
	▪ N 02 Par bâtiment		
Frais de location	▪ M 02 Coûts de location par bâtiment		
	▪ M 03 Coûts de location par UB / bâtiment		
	▪ M 04 Coûts de location par centre de profit		
	▪ M 05 Coûts de location par département		
	▪ M 06 Coûts de location Détails par unité de location		
	▪ S03 Aperçu des loyers		
	▪ S04 Répartition des prix de location		

Évaluations	▪ Fiche d'identité du bâtiment		
	▪ Moniteur Pom+		
	▪ Surfaces de référence énergétique E1		
	▪ Indicateurs de surface S01		
	▪ Statistique énergétique de la Confédération		

## 5 Base de planification

### 5.1 Structure des couches

Directive de base	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La base de plan est l'image de base (par ex. plan d'ensemble) d'un facility, nécessaire à la représentation graphique et au positionnement des facility décrits dans la présente directive.</li> <li>2. La base du plan peut être un graphique en pixels (par exemple un scan) ou un graphique vectoriel (par exemple un plan CAO)</li> <li>3. Tous les éléments graphiques de base sont décrits dans la directive sur la qualité des données CAO et ne sont pas définis plus précisément dans cette directive</li> <li>4. La structure des couches contient le code ECG ou le code eCFE, au moins dans le niveau de détail indiqué dans la structure des couches de base CAD (colonne "couche SIA") de CADexchange</li> </ol>
Compléments du mandant	B.

### 5.2 Types de surfaces et catégories de coûts

Structure selon SIA 416 et DIN 277

## 6 Annexe

Registre	Document	Disponible	
1. instructions et directives	Directive CAD-Basis Directive	oui	
	Directive documentation de l'ouvrage		
2. systèmes d'étiquetage	Site / bâtiment / étage / pièce		
	Identification des fichiers et des documents		
3. structures	Catalogue des champs de données DFK		
	Environnement d'application		
4. bases de plans	CAD / CAFM Plan type		
	Structure des couches		
	Rapport d'interface avec les données CAO		
	Respect des définitions de surfaces selon SIA 416		
5. concepts	Tests intégraux		
	Concept de nettoyage		
	Concept d'approvisionnement et d'élimination		
	Cahier des charges Concept d'utilisation		
	Concept de protection incendie		
	Concept de gestion de l'exploitation de la cafétéria		
	Concept de déménagement		
	Concept de sécurité Gestion de crise		
	Concept d'ameublement		
	Concept de marquage Signalisation		
	Fiche d'objet		
	Organisme de certification pour les données CAO		
	Concept d'accès et de fermeture		
	Règlement intérieur		
	Concept de gestion des parkings		
Concept énergétique Rapport énergétique annuel			

## 7 Termes et abréviations

CAD	Conception assistée par ordinateur. Dessins techniques aux formats dwg / dxf pour les domaines de l'architecture, du génie civil, de l'électrotechnique, etc..
Plan de base CAFM	Est un extrait des données graphiques de base qui, après élaboration, est importé comme base dans un système CAFM.
Jeu de données	La somme des champs de données définis par facilité donne un jeu de données qui décrit la facilité avec la profondeur souhaitée et qui est visualisé par un graphique. Si l'on regroupe tous les enregistrements d'un facility, on obtient un répertoire (p. ex. répertoire des installations ou livre des locaux).
CAFM	Le Computer Aided Facility Management (CAFM) est la planification, la documentation et la gestion assistées par ordinateur des ressources d'infrastructure telles que les surfaces, les bâtiments, les installations, les appareils et les équipements. Une CAFM se compose d'une base de données et d'une interface utilisateur.
DWG	Format de fichier standard pour l'enregistrement de graphiques vectoriels dans AutoCAD (plans d'ensemble et de bâtiments).
Gestion des surfaces	<p>Par gestion des surfaces, on entend la gestion de l'inventaire des surfaces, leur occupation ainsi que l'optimisation de l'utilisation économique et du développement durable de ces surfaces, entre autres la gestion des déménagements.</p> <p>Tâches typiques de la gestion des surfaces : analyse de la structure des surfaces selon la norme DIN 277, analyse et planification de l'occupation des surfaces, analyse et optimisation de l'utilisation des surfaces, gestion interne des coûts des surfaces, détermination des besoins spécifiques en surfaces.</p>
Arborescence des surfaces	Arborescence des surfaces selon la norme SIA 416 / Din 277 → chap. 5.3 Types de surfaces et catégories de coûts
IWMS	Système intégré de gestion du lieu de travail
MIS	Pour le contrôle de gestion, il s'agit d'un système d'information de gestion de premier plan qui fournit des chiffres clés de l'entreprise (entre autres l'immobilier) et une image réelle de l'état actuel de l'entreprise lors de la planification ou de la prise de décisions. Les informations fournies peuvent également servir de base à d'autres analyses et prévisions.
Index des pièces / parties de pièce	Les informations détaillées sur les pièces d'un bâtiment sont enregistrées dans un livre de pièces/une partie de pièce. Les livres de pièces représentent l'équipement des pièces et les éléments de construction ou techniques associés aux pièces.
Gestion du nettoyage	Comprend une planification détaillée du nettoyage, de l'appel d'offres à la réalisation du nettoyage en passant par l'adjudication et une gestion de la qualité du nettoyage.
Gestion des passes	Tâche de la gestion des bâtiments consistant à gérer les clés et à régler les droits d'accès aux locaux du bâtiment (on parle également de gestion des accès).
Données de base	Les données de base sont un terme utilisé dans l'informatique, la gestion des données et la gestion d'entreprise. Il s'agit de données orientées vers l'état, qui servent à l'identification et qui sont disponibles sans changement pendant une période prolongée. Elles sont également appelées données fixes.
Stratégie de planification des surfaces	La stratégie de planification des surfaces concerne la planification des surfaces en fonction des utilisateurs futurs. Il s'agit de déterminer, sur la base des besoins en surface calculés, quelles surfaces seront nécessaires à l'avenir et dans quels bâtiments, afin de prendre des décisions en matière de cessions de bail, de locations, de construction de biens immobiliers, d'achat de biens immobiliers et de vente de biens immobiliers.
Gestion des contrats	La gestion des contrats s'occupe de la gestion, de la conception, de la conclusion et de l'exécution des contrats. Elle couvre les types de contrats suivants : Contrats de location, contrats de maintenance, contrats de prestations de service, contrats de nettoyage, assurances et contrats de service.